

 $\begin{tabular}{ll} \textbf{Qualiconsult}^* & \textbf{ICPE-Dossier de demande d'enregistrement} \\ \end{tabular}$ 

# Incidences notables sur l'environnement

Ce document présente les incidences notables du projet sur l'environnement selon §7 du cerfa n° 15679\*04.

## 1. Sensibilité environnementale

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Commentaire	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	La ZNIEFF de type I la plus proche est située à environ 500m au Sud (Carrière de Virval).  La ZNIEFF de type II la plus proche est située à environ 7 km au Sud (Prairies et marais tourbeux de Guines).	
En zone de montagne ?		×	Sans objet	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?		*	Le périmètre de protection Biotope le plus proche est situé à environ 2,5 km du site au Nord (FR3800090 - Le Fort Vert).	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	×		Projet situé au sein de la commune de Calais	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	Le parc naturel régional « Caps et Marais d'Opale » est situé à environ 6 km.	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	×		Le territoire est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), 3e échéance, approuvé par l'arrêté préfectoral du 27/01/2020.  Réseaux concernés par les Cartes de Bruit Stratégiques à proximité du projet:  - l'avenue Antoine de Saint Exupéry à 200m au Nord  - l'autoroute A216 à 150 m à l'Ouest  - l'autoroute A26 à 700 m au Sud	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		×	Absence de monument historique à proximité (le Beffroi de Calais, classé sur la liste du patrimoine de l'UNESCO est à plus de 3 km au Nord-Ouest)	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		*	Des zones humides sont présentes sur la ZAC de la Turquerie en deho toutefois de l'emprise du projet.	



Qualiconsult | ICPE - Dossier de demande d'enregistrement -Incidences notables sur l'environnement

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Commentaire	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Calais bénéficie d'un plan de prévention des risques naturels littoraux (PPRL) prescrit le 10 mai 2016, approuvé le 24 juillet 2018. Le terrain est situé hors des zones d'aléas répertoriées.  Calais est concerné par les PPRT des sites Synthexim et Interor approuvés en 2012. Le projet se situe hors des zones des PPRT.	
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]		×	Sans objet	
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]		*	Sans objet	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		*	Sans objet	
Dans un site inscrit ?		*	Sans objet	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Commentaire	
D'un site Natura 2000?		×	Site d'intérêt communautaire le plus proche : - site du marais de Guînes à environ 7 km	
D'un site classé ?		×	Le site d'implantation est localisé en zone périurbaine dans aucun périmètre d'inventaires ou protections en faveur du patrimoine naturel.  La réserve de biosphère la plus proche est localisée à plus de 19 km du site au Sud-Est.	



Qualiconsult | ICPE - Dossier de demande d'enregistrement -Incidences notables sur l'environnement

# 2. Effets notables que le projet, y compris les éventuels travaux de démolition, est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine

Incidence po	tentielle de l'installation	Oui	Non	NC <sup>1</sup>	Si oui, nature et importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×		Il n'y aura pas de prélèvements d'eau dans le milieu naturel. La seule consommation sera de l'eau potable du réseau d'adduction public (eau de ville) limitée pour les besoins domestiques et pour la protection incendie. L'activité du site (stockage) ne nécessite pas d'utilisation d'eau de process.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×		Aucune incidence sur les masses d'eaux souterraines n'est attendue
	Est-il excédentaire en matériaux ?	*			Durant la phase travaux, le site sera excédentaire en terre végétale - évacuation d'environ 10 000m³.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	×			Durant la phase travaux, un apport de sable sera nécessaire pour rehausser le terrain - environ 20 000m³.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	×			La ZAC fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation obtenu le 28/11/2013 et d'un dépôt de demande de dérogation « espèces protégées » déposé le 15/12/2022 par Territoires 62.  Le terrain ne se trouve sur aucun corridor écologique identifié par la Trame Verte et Bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE-TVB). Le Sraddet ne met pas en évidence de continuités écologiques ou de réservoir de biodiversité. Dans la zone définie par le plan masse du projet, les habitats sont relativement pauvres.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Non concerné



Qualiconsult | ICPE - Dossier de demande d'enregistrement -Incidences notables sur l'environnement

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC <sup>1</sup>	Si oui, nature et importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		×		Au regard de l'éloignement des zones à sensibilité, aucune incidence n'estattendue.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière ?	×			Des zones d'évitement (prairie sableuse) au nord et au sud du chantier ont été établies dans le cadre du dossier demande de dérogation pour l'aménagement de la ZAC. Ces zones sont prises en compte dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×			La zone d'étude est occupée par une prairie sableuse. La future occupation est conforme au PLU de Calais et au règlement de la ZAC de la Turquerie.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×			La prise en compte du risque d'incendie inhérent au stockage de produits combustibles sera réalisée par la conception des bâtiments: structure adaptée au niveau au niveau de risque.  Le projet sera en tout point conforme à l'arrêté du 11/04/17 modifié relatif à la rubrique 1510.  Aucun site ICPE SEVESO n'est présent dans un rayon de 2 km autour du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×		La commune dispose d'un PPRL, cependant le site est situé horsdes zones d'aléas.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×		L'impact des gaz d'échappement des poids lourds transitant par l'entrepôt est jugé comme très faible en raison d'émission négligeable en termes de flux. L'activité logistique n'entraine pas de risque sanitaire significatif (pas de rejets de produits chimiques ou toxiques à l'atmosphère).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	×			Le flux poids-lourds est estimé à environ 20 véhicules par jour. Pour les VL, le parking comportera 46 places.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×			L'exploitation du site sera source de bruit en raison du trafic. Les exigences relatives au bruit de l'arrêté ministériel 1510 seront respectées. Il n'y aura aucune activité nocturne. Des mesures initiales de bruit ont par ailleurs été réalisées



Qualiconsult | ICPE - Dossier de demande d'enregistrement –Incidences notables sur l'environnement

Incidence po	tentielle de l'installation	Oui	Non	NC <sup>1</sup>	Si oui, nature et importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
					(cf .rapport en annexe).
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×		L'exploitation du site n'est pas susceptible d'être à l'origine d'odeurs significatives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×		Les activités projetées sur le site ne seront pas de nature à engendrer des vibrations se propageant sur des distances importantes.
Emissions	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×			Les émissions lumineuses seront liées à l'éclairage de l'entrepôt pour la mise à quai et la circulation. Les éclairages seront limités aux exigences de sécurité des personnes et de sûreté du site. Les sources seront réglées afin qu'elles éclairent uniquement le site sans créer de nuisances pour le voisinage.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×			L'incidence attendue est liée aux rejets atmosphériques des véhicules (PL de livraison des marchandises et VL des salariés). Cependant le flux des émissions est négligeable. La qualité de l'air sur la zone est principalement impactée par la présence de l'autoroute à proximité.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	*			Les activités d'entreposage et logistique ne rejettent aucun effluent de process. Les eaux pluviales seront collectées puis tamponnées avant de rejoindre le réseau pluvial de la ZAC (après passage dans un séparateur hydrocarbure pour les EP de voirie).
	Engendre t-il des d'effluents ?		*		Les activités d'entreposage et logistique ne rejettent aucun effluent de process.
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×			Les quantités générées seront très limitées sur le site et en majeure partie constituées de déchets valorisables (cartons, papiers, bois des palettes). Les déchets dangereux seront composés d'huiles usées (volume très limité et anecdotique), piles, tubes néons, etc. Un tri et un suivi des déchets seront réalisés (registre et bordereaux de suivi).
Patrimoine/ Cadre de vie/	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×		L'installation se situe à bonne distance, et hors de vue de tout périmètre de protection du patrimoine local.
Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,	×			La parcelle occupée était anciennement à usage agricole. L'usage du sol est modifié en accord avec le PLU de Calais et le règlement de la ZAC de la Turquerie.



ICPE - Dossier de demande d'enregistrement –Incidences notables sur l'environnement

Incidence potentielle de l'installation	Oui	Non	NC <sup>1</sup>	Si oui, nature et importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?				

### 3. Cumul avec d'autres activités

La commercialisation des parcelles de la ZAC fait état des projets suivants :

- le projet logistique APRC (non démarré),
- l'entrepôt logistique VECTURA (terminé),
- le terminal ferroviaire CARGO BEAM (terminé),
- le projet logistique CALAIS LOG INVEST (projet approuvé),
- l'entrepôt FIGARO JLD (construction en cours),
- le projet logistique CASTIGNAC (non démarré),
- le parking poids lourds CALAIS TRUCK STOP (terminé),
- le projet d'entrepôt SAS POTIRON Paris (projet approuvé).

En considérant les futures activités logistiques de la ZAC, les incidences susceptibles de se cumuler avec celles du projet DESLOG sont :

- le trafic engendré par les poids-lourds,
- les sources de bruit et d'émissions atmosphériques liées au trafic,
- la consommation d'espace naturel et l'imperméabilisation des sols.

Le trafic lié à l'exploitation (30 poids lourds/jours) viendra en majorité de la ZAC de la Turquerie. Il y aura peu d'impact sur la rue du beau Marais. De plus l'aménageur a prévu la réalisation d'un contournement de la rue du beau Marais par la création du nouveau rond-point entre les parcelles 1 & 3.



Flux des poids lourds

Le site sera accessible aux poids lourds de 7h à 18h.

ICPE - Dossier de demande d'enregistrement –Incidences notables sur l'environnement

#### 4. Incidence transfrontalière

Aucun effet de nature transfrontalier n'est attendu.

#### 5. Mesures d'évitement et de réduction

Rappel : le projet s'implante sur une zone d'activité en cours d'aménagement dont la vocation est le développement de l'activité logistique ayant fait l'objet d'une autorisation.

- Pour le risque incendie : l'établissement sera muni d'une détection incendie, de murs extérieurs
   REI120 et d'un réseau de poteau incendie. La justification du respect de l'arrêté du 11/04/17 pour la rubrique 1510 est jointe au dossier.
- Pour le milieu naturel : le projet prend en compte les mesures proposées dans la demande de dérogation d'espèces protégées pour la ZAC de la Turquerie (instruction en cours). Ces mesures seront suivies dans le temps. Un aménagement paysager est prévu.
- Pour les eaux et le sol : les eaux pluviales seront tamponnées via un bassin dédié puis envoyées vers le réseau de la ZAC avec un débit régulé à 1 l/s/ha. Le projet de ZAC de la Turquerie sera rendu neutre hydrauliquement. Les eaux de voirie susceptible d'être polluées transiteront par un séparateur hydrocarbure avant rejet. Le projet sera peu consommateur d'eau. Les eaux sanitaires seront envoyées directement au réseau d'assainissement communal.
- Pour le trafic : les mesures d'aménagement de la ZAC de la Turquerie sont prévues pour garantir l'accessibilité avec en particulier la mise en place d'un giratoire à proximité du projet DESLOG.
- Pour l'air: le projet sera très peu émetteur de polluants atmosphériques en raison de l'absence de chaufferie. Les émissions de gaz d'échappement des poids lourds liés à l'installation demeurent limitées compte tenu du trafic global attendu sur la ZAC.
- Pour le bruit : le projet respectera les valeurs limites réglementaires qui lui sont applicables.
   Aucune activité nocturne n'est prévue.
- Pour les émissions lumineuses : les éclairages du projet seront limités aux exigences de sécurité du personnel et de sûreté du site.